



DREU2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Le Master de spécialisation en droit européen vise à donner à l'étudiant une formation spécialisée de haut niveau en droit européen,

DREU2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Au terme du Master de spécialisation en droit européen, l'étudiant aura acquis les compétences suivantes :

1. une connaissance pointue et actuelle de l'ensemble des principaux aspects institutionnels et matériels du droit de l'Union européenne ;
2. une compréhension des interactions entre le droit de l'Union européenne, le droit de ses Etats membres et le droit international ;
3. une capacité à communiquer oralement et par écrit, de manière documentée et argumentée, à propos d'une problématique touchant au droit de l'Union européenne ;
4. une rigueur méthodologique dans l'utilisation des ressources documentaires en droit de l'Union européenne ;
5. une expertise propre à positionner le diplômé comme un interlocuteur de référence dans le domaine du droit européen.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le Master de spécialisation en droit européen est un programme d'une année académique (60 crédits) constitué de trois grands ensembles d'activités :

- six unités d'enseignement obligatoires (30 crédits) ;
- trois unités au choix parmi une large palette de matières et d'options (15 crédits) ;
- un travail de fin d'études élaboré dans le cadre d'un séminaire dirigé de droit européen (15 crédits).

DREU2MC Programme

PROGRAMME DÉTAILLÉ PAR MATIÈRE

Tronc Commun [60.0]

- Obligatoire
- ⌘ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

● Unités d'enseignement obligatoires (30 crédits)

L'étudiant est tenu de choisir 30 crédits parmi les UE suivantes:

⌘ LDREU2201	Contentieux européen	Cédric Cheneviere-Mesdag	FR [q1] [30h] [5 Crédits] 🌐
-------------	----------------------	--------------------------	-----------------------------

Commerce international [15.0]

- Obligatoire
- ✂ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

o Contenu:

● LDROP2041	International Business Agreements	Eduardo Alvarez Armas
-------------	---	---------------------------------------

Mondialisation et litiges privés [15.0]

- Obligatoire
- ⌘ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Contenu:

● LDROP2171	Droit judiciaire européen - European Civil Procedure <i>Dispensé pour partie en anglais</i>	Eduardo Alvarez Armas	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
● LDROP2172	Droit international privé et droits fondamentaux	Stéphanie Francq	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
● LDROP2173	Droit international privé (questions d'actualité) - Private International Law <i>Dispensé pour partie en anglais.</i>	Eduardo Alvarez Armas Stéphanie Francq	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐

Droits intellectuels et du numérique [15.0]

- Obligatoire
- ⌘ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

En bloc 1 du master, l'étudiant.e est tenu.e de choisir trois unités d'enseignement parmi la liste suivante:

Contenu:

⌘ LDROP2101	Management of Intellectual Property Rights	François Wéry	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⌘ LDROP2102	Droits intellectuels et nouvelles technologies	Alain Strowel	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⌘ LDROP2103	Droit des contrats relatifs à la propriété intellectuelle	Vincent Cassiers	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⌘ LDROP2104	Clinic on European Digital Rights, Law, and Design <i>Ce cours est suspendu pour l'année académique 2024-25.</i>	Rossana Ducato Enguerrand Marique Alain Strowel	FR [q2] [45h] [5 Crédits] △ 🌐
⌘ LEUSL2113	Digital Europe	Christophe Lazaro	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un référentiel d'acquis d'apprentissage précise les compétences attendues de tout-e diplômé-e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis d'apprentissage visés par l'unité d'enseignement ainsi que sa contribution au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme.

DREU2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera 2° précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à celui mentionné au littera 1° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

§ 3. Par dérogation à ces conditions générales, aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les autorités académiques peuvent également admettre aux études de master de spécialisation les porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française qui, dans ce système d'origine, donne directement accès aux études de troisième cycle, même si les études sanctionnées par ces grades n'y sont pas organisées en cycles distincts ou en cinq années au moins.

Conditions d'accès spécifiques

Les conditions d'admission particulières à ce programme sont les suivantes :

Être titulaire d'un diplôme belge de master en droit ou d'un diplôme étranger en droit jugé équivalent, et s'être distingué durant ses études.

Le jury peut également admettre les titulaires d'autres diplômes belges de master ou d'autres diplômes étrangers jugés équivalents, si de l'avis du jury le programme suivi comporte un contenu juridique marqué, et pour autant que l'étudiant se soit distingué durant ses études.

Le jury décide de l'admissibilité des candidat-es sur la base de l'ensemble des éléments ressortant de leur dossier. Sont notamment pris en compte le profil de la formation antérieure, l'éventuelle expérience professionnelle pour autant qu'elle soit jugée pertinente et significative, la motivation et les objectifs de formation poursuivis, ainsi que le niveau de maîtrise du français et de l'anglais.

Une facilité d'étalement peut être accordée aux étudiant-es engagé-es dans la vie professionnelle (avocats, diplomates en poste à Bruxelles, fonctionnaires européens...), aux conditions fixées par l'UCLouvain.

Les demandes d'inscription doivent être introduites conformément aux règles générales de l'UCLouvain, via la procédure en ligne. En parallèle de cette procédure, les diplômé-es belges doivent introduire leur demande motivée auprès de la Faculté via le formulaire en ligne disponible à la page : <https://uclouvain.be/fr/facultes/drt/demande-admission-particuliere.html>

PÉDAGOGIE

Méthodes pédagogiques

La plupart des enseignements offerts dans le cadre du Master de spécialisation en droit européen adoptent une méthode interactive. Certains supposent des lectures préalables qui permettent aux étudiants d'engager une discussion commune sur les sujets choisis par le professeur.

Séminaire et travail de fin d'études

Le travail de fin d'études est rédigé dans le cadre d'un séminaire dirigé de droit européen. Cette activité est spécifique aux étudiants qui suivent le Master de spécialisation en droit européen. Le séminaire est encadré par des praticiens disposant d'une expérience de pointe dans les institutions européennes.

Le séminaire dirigé consiste en des séances interactives au cours desquelles les étudiants sont appelés à faire des présentations portant sur des points spécialisés du droit institutionnel et matériel européen. Il est fait largement appel à la jurisprudence récente ou à des textes normatifs récents que les étudiants sont appelés à commenter. Les séances de séminaire offrent aux étudiants l'occasion de discuter de différents sujets d'actualité du droit européen et de l'élaboration de leur travail de fin d'études.

Le séminaire est conçu comme un moment d'apprentissage collaboratif.

Suivi des étudiants

Le nombre d'étudiants admis au Master de spécialisation en droit européen étant limité, ces derniers bénéficient d'un suivi individualisé de la part des secrétaires et président du jury. L'élaboration de leur programme d'études, notamment, fait l'objet d'un examen individualisé. Le séminaire et les rencontres régulières avec le titulaire en vue de l'élaboration du travail de fin d'études offrent également l'occasion d'un suivi individualisé des étudiants.
